



## *Municipalité de Saint-Sébastien*

---

### **AVIS PUBLIC**

### **AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ**

### **AVIS DE PROMULGATION**

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 554 RELATIF AUX TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2026**

**AVIS PUBLIC**, est par la présente donnée par Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sébastien :

**QUE** le Conseil municipal, lors de la séance du 3 mars 2026, situé au 176, rue Dussault, a adopté le règlement numéro 554, ayant pour but de régler les taux de taxes pour l'année 2026.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur en date du 4 mars 2026 conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 176, rue Dussault. Une copie du règlement est également disponible sur le site web de la Municipalité.

Donné à Saint-Sébastien, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

---

**LAURIE VERREAULT**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Sébastien, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis concernant l'entrée en vigueur du règlement 554 relatif aux animaux sur le territoire en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, le 4<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

---

**LAURIE VERREAULT**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE